

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24590041000326	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la ME de Lille

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : Budget Eau (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	22

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	23
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	24
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	27
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	28
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	29
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 335 695,00	16 335 695,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		16 335 695,00	16 335 695,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 642 365,00	21 642 365,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		21 642 365,00	21 642 365,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		37 978 060,00	37 978 060,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	193 659,00	0,00	245 984,00	245 984,00	245 984,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	781 717,00	0,00	694 172,00	694 172,00	694 172,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des dépenses de gestion des services		975 381,00	0,00	940 161,00	940 161,00	940 161,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	128 000,00	0,00	252 000,00	252 000,00	252 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 103 381,00	0,00	1 192 161,00	1 192 161,00	1 192 161,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	13 964 685,00		13 331 776,00	13 331 776,00	13 331 776,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	919 934,00		1 811 758,00	1 811 758,00	1 811 758,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 884 619,00		15 143 534,00	15 143 534,00	15 143 534,00
TOTAL		15 988 000,00	0,00	16 335 695,00	16 335 695,00	16 335 695,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 335 695,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 988 000,00	0,00	16 228 000,00	16 228 000,00	16 228 000,00
Total des recettes de gestion des services		15 988 000,00	0,00	16 228 000,00	16 228 000,00	16 228 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 988 000,00	0,00	16 228 000,00	16 228 000,00	16 228 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		107 695,00	107 695,00	107 695,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		107 695,00	107 695,00	107 695,00
TOTAL		15 988 000,00	0,00	16 335 695,00	16 335 695,00	16 335 695,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 335 695,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	15 035 839,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	524 000,00	0,00	584 000,00	584 000,00	584 000,00
21	Immobilisations corporelles	396 000,00	0,00	100 670,00	100 670,00	100 670,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 856 000,00	0,00	20 840 000,00	20 840 000,00	20 840 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 776 000,00	0,00	21 524 670,00	21 524 670,00	21 524 670,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 836 000,00	0,00	21 524 670,00	21 524 670,00	21 524 670,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		107 695,00	107 695,00	107 695,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 000,00		117 695,00	117 695,00	117 695,00
	TOTAL	15 896 000,00	0,00	21 642 365,00	21 642 365,00	21 642 365,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 642 365,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	260 000,00	0,00	1 945 246,00	1 945 246,00	1 945 246,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	631 381,00	0,00	4 510 561,00	4 510 561,00	4 510 561,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	33 024,00	33 024,00	33 024,00
	Total des recettes d'équipement	891 381,00	0,00	6 488 831,00	6 488 831,00	6 488 831,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	951 381,00	0,00	6 488 831,00	6 488 831,00	6 488 831,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	13 964 685,00		13 331 776,00	13 331 776,00	13 331 776,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	919 934,00		1 811 758,00	1 811 758,00	1 811 758,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 944 619,00		15 153 534,00	15 153 534,00	15 153 534,00
	TOTAL	15 896 000,00	0,00	21 642 365,00	21 642 365,00	21 642 365,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 642 365,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	15 035 839,00
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	245 984,00		245 984,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	694 172,00		694 172,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	252 000,00	0,00	252 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 811 758,00	1 811 758,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		13 331 776,00	13 331 776,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 192 161,00	15 143 534,00	16 335 695,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 335 695,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	107 695,00	107 695,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	584 000,00	0,00	584 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	100 670,00	0,00	100 670,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	20 840 000,00	10 000,00	20 850 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		21 524 670,00	117 695,00	21 642 365,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 642 365,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 228 000,00		16 228 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	107 695,00	107 695,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		16 228 000,00	107 695,00	16 335 695,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 335 695,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 945 246,00	0,00	1 945 246,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 510 561,00	0,00	4 510 561,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 024,00	0,00	33 024,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 811 758,00	1 811 758,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		13 331 776,00	13 331 776,00
Recettes d'investissement – Total		6 488 831,00	15 153 534,00	21 642 365,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 642 365,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	193 659,00	245 984,00	245 984,00
611	Sous-traitance générale	50 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	50 000,00	50 000,00
617	Etudes et recherches	37 000,00	92 700,00	92 700,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	300,00	300,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	5 300,00	5 300,00
6287	Remboursements de frais	91 559,00	87 584,00	87 584,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	781 717,00	694 172,00	694 172,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	139 302,00	132 882,00	132 882,00
6331	Versement de transport	6 328,00	5 759,00	5 759,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 598,00	1 454,00	1 454,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 163,00	2 881,00	2 881,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	959,00	873,00	873,00
6411	Salaires, appointements, commissions	379 892,00	299 737,00	299 737,00
6413	Primes et gratifications	90 285,00	104 369,00	104 369,00
6415	Supplément familial	2 169,00	35 157,00	35 157,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 174,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	98 743,00	90 816,00	90 816,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	1 244,00	1 154,00	1 154,00
6471	Prestations directes	16 900,00	15 125,00	15 125,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 980,00	2 980,00	2 980,00
648	Autres charges de personnel	980,00	985,00	985,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	5,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		975 381,00	940 161,00	940 161,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	128 000,00	252 000,00	252 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	60 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	184 000,00	184 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 103 381,00	1 192 161,00	1 192 161,00
023	Virement à la section d'investissement	13 964 685,00	13 331 776,00	13 331 776,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	919 934,00	1 811 758,00	1 811 758,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	919 934,00	1 811 758,00	1 811 758,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 884 619,00	15 143 534,00	15 143 534,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 884 619,00	15 143 534,00	15 143 534,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 988 000,00	16 335 695,00	16 335 695,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
----------------	-------------	-----------------------------------	----------------------------	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 335 695,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 988 000,00	16 228 000,00	16 228 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	15 988 000,00	16 228 000,00	16 228 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		15 988 000,00	16 228 000,00	16 228 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		15 988 000,00	16 228 000,00	16 228 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	107 695,00	107 695,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	107 695,00	107 695,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	107 695,00	107 695,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 988 000,00	16 335 695,00	16 335 695,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 335 695,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	524 000,00	584 000,00	584 000,00
2031	Frais d'études	524 000,00	584 000,00	584 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	396 000,00	100 670,00	100 670,00
2111	Terrains nus	270 000,00	100 670,00	100 670,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	70 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	56 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	14 856 000,00	20 840 000,00	20 840 000,00
2313	Constructions	30 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	14 826 000,00	20 840 000,00	20 840 000,00
Total des dépenses d'équipement		15 776 000,00	21 524 670,00	21 524 670,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45810001	Opérations pour compte de tiers - Dépenses -Groupement de commande (6)	60 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		60 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		15 836 000,00	21 524 670,00	21 524 670,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	107 695,00	107 695,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	107 695,00	107 695,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	38 112,00	38 112,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	1 090,00	1 090,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	3 120,00	3 120,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	0,00	37 610,00	37 610,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	27 763,00	27 763,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	60 000,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	60 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	117 695,00	117 695,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		15 896 000,00	21 642 365,00	21 642 365,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 642 365,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	260 000,00	1 945 246,00	1 945 246,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	260 000,00	1 865 246,00	1 865 246,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	80 000,00	80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	631 381,00	4 510 561,00	4 510 561,00
1641	Emprunts en euros	631 381,00	4 510 561,00	4 510 561,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	33 024,00	33 024,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	33 024,00	33 024,00
Total des recettes d'équipement		891 381,00	6 488 831,00	6 488 831,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45820001	Opérations pour compte de tiers - Recettes -Groupement de commandes (5)	60 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		60 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		951 381,00	6 488 831,00	6 488 831,00
021	Virement de la section d'exploitation	13 964 685,00	13 331 776,00	13 331 776,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	919 934,00	1 811 758,00	1 811 758,00
28121	Aménagement Terrains nus	200,00	136,00	136,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	300,00	2 000,00	2 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	62 164,00	206 380,00	206 380,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	600,00	519,00	519,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	200,00	146,00	146,00
28138	Aménagement Autres constructions	3 000,00	2 441,00	2 441,00
281411	Bâtiments exploitation sur sol d'autrui	321,00	321,00	321,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	653 149,00	1 425 000,00	1 425 000,00
28154	Matériel industriel	0,00	3 130,00	3 130,00
281561	Service de distribution d'eau	200 000,00	171 685,00	171 685,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		14 884 619,00	15 143 534,00	15 143 534,00
041	Opérations patrimoniales (8)	60 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		14 944 619,00	15 153 534,00	15 153 534,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 896 000,00	21 642 365,00	21 642 365,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 642 365,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	18/12/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	18/12/2015
L	Frais d'insertion	5	18/12/2015
L	Logiciels, progiciels, licences et procédés	2	18/12/2015
L	Agencement et aménagement des terrains nus	10	18/12/2015
L	Agencement et aménagement des terrains bâtis	10	18/12/2015
L	Bâtiments d'exploitation	40	18/12/2015
L	Installations générales, (...) > Bâtiments d'exploitation	15	18/12/2015
L	Installations générales, (...) > Bâtiments administratifs	20	18/12/2015
L	Autres constructions	20	18/12/2015
L	Installations complexes spécialisées	40	18/12/2015
L	Installations à caractère spécifique > Réseaux d'adduction d'eau	40	18/12/2015
L	Matériel industriel	10	18/12/2015
L	Outils industriels	5	18/12/2015
L	Matériel spécifique d'exploitation > Service de distribution d'eau	20	18/12/2015
L	Matériel spécifique d'exploitation > Service d'assainissement	20	18/12/2015
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	18/12/2015
L	Agencements et aménagements de matériel et outillage industriels	5	18/12/2015
L	Matériel de transport	5	18/12/2015
L	Matériel de bureau et de reprographie	5	18/12/2015
L	Matériel de monétique	5	18/12/2015
L	Matériel de réseaux et téléphonique	5	18/12/2015
L	Matériel informatique	5	18/12/2015
L	Ameublement	10	18/12/2015
L	Assises	10	18/12/2015
L	Literie	10	18/12/2015
L	Mobilier d'accueil	10	18/12/2015
L	Mobilier de rangement	10	18/12/2015
L	Mobilier de restauration	10	18/12/2015
L	mobilier de travail	10	18/12/2015
L	Appareils de mesures et d'analyses	5	18/12/2015
L	Matériel audiovisuel et photographique	5	18/12/2015
L	Matériel de chauffage et de sanitaires	5	18/12/2015
L	Matériel de conférence et d'exposition	5	18/12/2015
L	Matériel d'entretien et de nettoyage	5	18/12/2015
L	Matériel agricole	10	18/12/2015
L	Matériel de garage et d'atelier	10	18/12/2015
L	Matériel de sécurité	10	18/12/2015
L	Matériel et équipements sportifs	10	18/12/2015
L	Matériel médical	10	18/12/2015
L	Canalisations	40	18/12/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		107 695,00	I 107 695,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		107 695,00	107 695,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	107 695,00	107 695,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	107 695,00	0,00	0,00	107 695,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		15 143 534,00	III 15 143 534,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		15 143 534,00	15 143 534,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	136,00	136,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 000,00	2 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	206 380,00	206 380,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	519,00	519,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	146,00	146,00
28138	Aménagement Autres constructions	2 441,00	2 441,00
281411	Bâtiments exploitation sur sol d'autrui	321,00	321,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 425 000,00	1 425 000,00
28154	Matériel industriel	3 130,00	3 130,00
281561	Service de distribution d'eau	171 685,00	171 685,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	13 331 776,00	13 331 776,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	15 143 534,00	0,00	0,00	0,00	15 143 534,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	107 695,00
Ressources propres disponibles	IV	15 143 534,00
Solde	V = IV – II (6)	15 035 839,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0001		Intitulé de l'opération : Opérations pour compte de tiers - Dépenses -Groupement de commandes Opérations pour compte de tiers - Recettes -Groupement de commandes		Date de la délibération : 18/12/2015	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
45810001 Opérations pour compte de tiers - Dépenses -Groupement de commandes (5)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
45820001 Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
202E10 Connaissance ressource en eau - 2016 - DI	1 858 700,00	0,00	1 858 700,00	560 000,00	370 000,00	586 400,00
202E09 Protection de la ressource en eau - 2016 - DI	1 261 000,00	0,00	1 261 000,00	478 953,36	219 670,00	1 692 376,64
214E16 Réseaux de distribution - DI	0,00	0,00	0,00	0,00	19 055 000,00	75 759 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	0,00	12,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique Principal de 1ère Classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique Principal de 2ème Classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maitrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur en Chef	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en Chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	0,00	19,00	11,00	0,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
ATTACHE	A	0	54 849,00
REDACTEUR	B	0	22 157,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0	55 876,00
TOTAL GENERAL	A B C	0	132 882,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
17/04/2015 - Affermage de type performantiel 2016-2023	Veolia Eau	Veolia Eau - Compagnie Général des Eaux	Société en commandite par action	0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 184

Nombre de membres présents : 160

Nombre de suffrages exprimés : 182

VOTES :

Pour : 178

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 08/12/2017

Présenté par (1) le premier vice président délégué pour le président,

A Lille le 15/12/2017

(1) le premier vice président délégué pour le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Lille, le 15/12/2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) le premier vice président délégué pour le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée

Alain BERNARD

1er Vice-président
Finances

20 DEC. 2017



CONSEIL DE LA METROPOLE

Réunion du 15 Décembre 2017

M. Salim ACHIBA 	M. Roger ACKERMANN 	Mme Milouda ALA 	Mme Martine AUBRY 
Mme Marie-Françoise AUGER 	Mme Véronique BACLE 	M. Dominique BAERT 	M. Frédéric BAILLOT 
M. Stéphane BALLY 	Mme Florence BARISEAU 	M. Philippe BARRET 	Mme Doriane BECUE 
M. Alain BERNARD 	M. Alain BEZIRARD 	M. Alain BLONDEAU 	M. Eric BOCQUET 
Mme Caroline BOISARD-VANNIER 	M. Michel BORREWATER 	M. Francis BOSSUT 	Mme Christiane BOUCHART 

M. Daniel BOUREL 	M. Raphaël BREHON 	Mme Charlotte BRUN 	M. Alain CAMBIEN 
M. Pierre CANESSE 	Mme Martine CARETTE 	M. Damien CASTELAIN 	M. Eric CATTELIN-DENU 
M. Régis CAUCHE 	M. Christophe CAUDRON 	M. Gérard CAUDRON 	Mme Raghnia CHABANE 
Mme Fabienne CHANTELOUP 	M. Bernard COISNE 	M. Michel COLIN 	Mme Margaret CONNELL 
Mme Françoise COOLZAET 	M. Matthieu CORBILLON 	M. Sébastien COSTEUR 	M. Yvon COUSIN 
M. Jérémie CREPEL 	M. Jean CRESPEL 	Mme Zina DAHMANI 	Mme Lise DALEUX 
M. Gérald DARMANIN 	M. Gustave DASSONVILLE 		

M. Marc-Philippe DAUBRESSE 	M. Pierre DE SAINTIGNON 	Mme Eglantine DEBOOSERE 	M. Bernard DEBREU 
M. Bernard DELABY 	M. Michel-François DELANNOY 	M. Guillaume DELBAR 	M. Jean DELEBARRE  Absent pour P Delebarre
M. Patrick DELEBARRE 	M. Michel DELEPAUL 	M. Francis DELRUE 	Mme Dalila DENDOUGA 
M. Eric DENOËUD 	M. Guy DESCHAMPS 	M. Gauthier DESPLANQUE 	M. Nicolas DETERPIGNY 
M. Alain DETOURNAY 	M. Eric DILLIES 	M. Didier DROART 	M. André-Luc DUBOIS 
M. Pierre DUBOIS 	M. René DUBUISSON 	Mme Stéphanie DUCRET 	M. Jacques DUCROCQ 
M. Aimé DUQUENNE 	M. Eric DURAND 	M. Rudy ELEGEEST 	M. Didier ELLART 

Mme Vinciane FABER	M. Jean-Louis FREMAUX 	M. René GABRELLE 	M. Henri GADAUT 
M. Antony GAUTIER	Mme Marion GAUTIER 	M. Patrick GEENENS 	M. Bernard GERARD 
Mme Maryvonne GIRARD 	M. Marc GODEFROY 	M. Alain GONCE 	Mme Françoise GOUBE 
M. Bernard HÆSEBROECK 	Mme Rose-Marie HALLYNCK 	M. Walid HANNA 	M. Daniel HAYART 
M. Olivier HENNO 			

M. Daniel HERBAUT	M. André HIBON 	M. Philippe HOLVOOTE 	M. Jacques HOUSSIN 
M. David HUGOO 	M. Yvan HUTCHINSON 	M. Michel IFRI 	M. Jean-Gabriel JACOB 
M. Daniel JANSSENS 	M. Gaëtan JEANNE 	M. Claude JEGOU 	M. Kamel KHATER 
M. François KINGET 	Mme Christiane KRIEGER 	M. Vincent LANNOO	Mme Catherine LE GALLIC 
M. Nicolas LEBAS 	M. Alain LECLERCQ 	M. Vincent LEDOUX	Mme Catherine LEFEBVRE 
Mme Claudie LEFEBVRE 	M. Yves LEFEBVRE 	M. Jean-François LEGRAND 	M. Jean-Pierre LEGRAND 
Mme Danièle LEKIEN 	Mme Marie Agnès LEMAN 	M. Henri LENFANT 	M. Sébastien LEPRETRE 

Mme Annie LEYS 	Mme Brigitte LHERBIER 	M. Christophe LIENART 	Mme Audrey LINKENHELD 
Mme Isabelle MAHIEU 	M. Didier MANIER 	M. Frédéric MARCHAND 	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX 
M. Jean-Gabriel MASSON 	M. Christian MATHON 	Mme Nabella MEZOUANE 	M. Frédéric MINARD 
Mme Hélène MOENECLAËY 	M. Jean-Michel MOLLE 	Mme Béatrice MULLIER 	M. René MULLIEZ 
M. Jean-Louis MUNCH 	M. Bernard OMIETANSKI 	M. Akim OURAL 	

M. Emmanuel OYEZ 	M. Christophe PACAUX 	M. Gilles PARGNEAUX 	M. Jacques PASTOUR 
M. André PAU 	M. Thierry PAUCHET 	M. Eric PAURON 	Mme Dominique FICAULT 
M. Max-André PICK 	Mme Dominique PIERRE-RENARD 	Mme Marie-Thérèse PINCEDE 	M. Ghislain PLANCKE 
Mme Françoise PLOUVIER 	M. Michel PLOUY 	M. Alain PLUSS 	Mme Danièle PONCHAUX 
Mme Valérie QUESNE 	Mme Zohra REIFFERS 	M. André RENARD 	M. Jacques RICHIR 
Mme Marie-Christine RINGOTTE 	Mme Sophie ROCHER 	Mme Estelle RODES 	M. Thierry ROLLAND 
Mme Anita ROUSSEAU 	Mme Claudine SARTIAUX 	Mme Frédérique SEELS-LEFEBVRE 	Mme Valérie SIX 
M. Eric SKYRONKA 	Mme Caroline SOINNE 	Mme Anne SOUBRIER 	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT 

Mme Marie TONNERRE 	M. David VALLIN	M. Pierre VANBEUGHEN 	M. Francis VERCAMER 
Mme Sylvane VERDONCK 	M. Jean-Jacques VEROONE 	M. Roger VICOT 	Mme Lydie VIVIER-VERPOORT
Mme Anne VOUTURIEZ 	M. Jean-Marie VUYLSTEKER 	M. Grégory WANLIN 	M. Dany WATTEBLED 
M. Philippe WAYMEL	M. Loïc WOLFCARIUS 		